



Communiqué de presse, 21 juillet 2009: **Succès de Label STEP pour toute l'industrie népalaise du tapis**

DES SALAIRES EQUITABLES AU NEPAL

Label STEP s'engage dans le monde entier en faveur de bonnes conditions de vie et de travail dans l'industrie du tapis. Comme le démontre un grand succès enregistré récemment au Népal, la médiation entre l'ensemble des acteurs impliqués joue ici un rôle déterminant : tous les noueurs de tapis de l'Etat de l'Himalaya reçoivent désormais un salaire équitable.

Dans le but d'améliorer durablement la situation du plus grand nombre d'employés de la branche du tapis, Label STEP offre ses services en tant que plate-forme d'un dialogue constructif entre tous les acteurs de cette industrie. On parvient ainsi toujours plus souvent à amener toutes les parties autour d'une même table et à élaborer des solutions pour le bien des travailleurs, mais aussi dans l'intérêt de l'ensemble de l'industrie du tapis. Le succès récent enregistré au Népal constitue ainsi une étape décisive non seulement pour Label STEP, mais aussi pour l'ensemble de l'industrie népalaise du tapis.

Médiation dans un contexte difficile

Suite à la chute de la monarchie, l'influence des syndicats a augmenté massivement au Népal. Si leurs exigences en faveur de la main-d'œuvre sont en partie justifiées, elles vont parfois si loin que l'avenir de l'industrie du tapis, capitale pour le pays, pourrait se trouver gravement menacé. Label STEP dispose au Népal d'un accès privilégié aux noueuses de tapis. Le bureau local de Label STEP peut compter par ailleurs sur un large réseau et il bénéficie auprès des exportateurs et des producteurs comme des syndicats, des associations et des autorités d'une excellente réputation d'organisme sérieux, indépendant et pragmatique.

C'est dans ce contexte que Label STEP a lancé et conduit un dialogue avec les parties concernées en 2008. L'organisation est parvenue à amener l'industrie du tapis, les syndicats et le gouvernement à un arrangement. Les conditions cadres élaborées conjointement permettent non seulement à l'industrie népalaise du tapis de rester compétitive face à la concurrence globale, mais contiennent aussi des améliorations essentielles pour les employés.

Des salaires équitables pour tous les noueurs de tapis népalais

Le succès des négociations est imputable en grande partie à l'intervention de Label STEP. Le fait que les nouveaux salaires des noueuses et des noueurs de tapis, calculés par Label STEP, atteignent désormais le minimum vital (« Living wage ») constitue un pas déterminant. De plus, le nouveau salaire équitable n'est pas versé seulement dans les manufactures contrôlées par Label STEP, mais aussi dans l'ensemble de l'industrie du tapis du Népal. Ce succès souligne le potentiel de performances que recèlent les solutions proposées par Label STEP, solutions dont les effets positifs dépassent très largement le cercle des employés qui travaillent pour les preneurs de la licence Label STEP. Dans les autres pays producteurs de tapis, Label STEP poursuit une stratégie similaire de dialogue de branche dans le but d'améliorer les conditions de travail et de vie du plus grand nombre possible de personnes de l'industrie du tapis.



Informations de base:

Salaire équitable (“Living Wage”, salaire minimum vital): dans toutes les régions de production de tapis, Label STEP calcule combien les noueurs et noueuses de tapis devraient gagner. Le montant calculé se fonde sur un « panier de produits » qui est actualisé régulièrement et se fonde sur les prix locaux du marché. Il couvre les besoins de base des employés et de leur famille et englobe des dépenses pour les produits alimentaires, le logement, l'énergie, la santé, la formation et les économies. Le calcul se base sur le Code de l'organisation internationale Ethical Trade Initiative (ETI).

Selon la qualité du tapis, les nouveaux salaires des noueurs et noueuses du Népal varient entre 69 et 86 francs (46 et 57 euros) par mois et sont ainsi supérieurs d'environ 68 à 110% aux revenus moyens. De plus, la plupart des manufactures mettent gratuitement des logements à la disposition de leurs employés et participent aussi partiellement à la garde des enfants très jeunes et à d'autres dépenses familiales.

Informations:

Reto Aschwanden, Label STEP Communication

reto.aschwanden@label-step.org, tél. +41 (0)61 273 41 93

LABEL STEP - COMMERCE ÉQUITABLE AVEC DES TAPIS FAITS MAIN

L'organisation de commerce équitable Label STEP caractérise des commerçants de tapis, qui s'engagent socialement envers les travailleuses et travailleurs de l'industrie du tapis:

- pour des meilleures conditions de travail et des prix d'achat corrects permettant des salaires équitables
- contre le travail abusif des enfants
- pour des méthodes de production respectueuses de l'environnement
- pour des contrôles indépendants de la production
- pour des projets de développement destinés à améliorer les conditions de vie

Label STEP ne labellise pas les produits eux-mêmes mais les entreprises d'importation et de commercialisation. Tous les tapis faits main, proposés dans l'assortiment d'un licencié STEP, sont soumis aux exigences du commerce équitable. Les licenciés sont obligés de déclarer l'ensemble de leurs achats et de leurs fournisseurs à Label SEP, d'autoriser des contrôles et d'engager des mesures correctives si nécessaire.

STEP - un label de la Fondation Max Havelaar (Suisse)

Pour de plus amples informations:

www.label-step.org